L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 12 DÉCEMBRE.

FEUILLETON.

LE FILLEUL D'UN MARQUIS

—PAR—

ANDRÉ THEURIET.

TROISIÈME PARTIE.

XIII.

On était arrivé au 9 août, veille de la Saint-Laurent, une journée que le marquis de Rosières fêtait gaîment d'habitude en l'honneur de son saint patron, mais qui cette année menaçait de s'achever d'une façon fort maussade. Hormis Ambroisine, qui, à l'heure du dîner, s'était présentée devant le marquis avec un gros bouquet de pieds d'alouette, personne ne lui avait souhaité sa fête, et il avait dîné seul, sans autre compagnie que sa mauvaise humeur. Sa sœur, Mme de Brieulles, visitait des amis à l'autre bout du département. Berthe prenait les eaux de Sermaize; Sainte-Marie, enfermé au Neufour et isolé dans ses méditations comme Siméon Stylite sur sa colonne, ignorait jusqu'au quantième du mois et au jour de la semaine. Le marquis, abandonné à lui-même, sirotait mélancoliquement un petit verre de kirsch, et poussait des soupirs en songeant aux gais anniversaires d'autrefois. Le long des murs lambrissés, les portraits des Rosières: sénéchaux de Lorraine et chevaliers de Saint-Hubert en costume de parade, chanoinesses de Poulangy et abbesses de Saint-Hould, semblaient compatir d'un regard éteint à la tristesse de leur dernier rejeton.—Jusqu'à Bastienne qui me néglige! grommelait M. de Rosières en secouant sa tête maintenant toute grise.

Comme pour faire repentir le marquis de cette accusation trop prompte la porte s'ouvrit, et Mlle de Fierbois, chaussée de ses bottes fortes et coiffée d'un de ces vastes chapeaux de paille, surnommés dans le pays des *souvre-lessive*, fit son entrée, tenant en main trois roses paysannes nouées avec du gros fil.—Bonsoir, *filleu!* cria-t-elle de sa voix mâle, je te la souhaite bonne et heureuse!.... Bien que nous soyons ce soir en plein *soufflage*, je me suis échappée de la verrerie pour t'apporter mon bouquet.—Elle appliqua deux retentissants baisers sur les joues du marquis, en lui mettant les roses à la boutonnière:—Voilà qui est fait, continua-t-elle; maintenant comment cela va-t-il?

—Mal! répondit M. de Rosières en hochant la tête. Sainte-Marie devient de plus en plus fou, et sa femme court les champs.... Voilà déjà quinze jours qu'elle est aux eaux de Sermaize.

—Dame, ton neveu est un si ennuyeux compagnon!.... C'est encore fort heureux qu'elle n'ait pas poussé jusqu'aux bains de mer.

—J'aurais mieux aimé cela.... Je trouve ridicule qu'elle ait précisément choisi Sermaize, où habite ce cerveau brûlé de Laurent. Ils ont effeuillé jadis ensemble un brin d'amourette, et les mauvaises langues ne manqueront pas de dire qu'elle a été attirée là-bas par un goût de revenez-y......

—Fi donc! interrompit brusquement Mlle Bastienne, Laurent se moque bien de ta belle nièce. Il est amoureux d'une brave fille qu'il doit épouser cet automne, et je suis déjà invitée à sa noce.... D'ailleurs, bien que je n'ai qu'une médiocre opinion de Berthe, je la crois trop égoïste pour se donner le tracas d'une passion défendue, et trop adroite pour se compromettre par de pures inconséquences.

—Vous raisonnez de cela comme un aveugle des couleurs, respectable marraine, s'écria M. de Rosières en tirant une lettre de sa poche; la vérité, car vous pensez bien que j'ai voulu en avoir le cœur net, ce n'est pas à un vieux singe comme moi qu'on apprend à faire des grimaces.... la vérité, à ce que m'écrit un camarade qui a passé une saison là-bas, c'est que ma nièce de Brieulles fait trop parler d'elle dans cette grenouillère.... On jase sur ses toilettes tapageuses, sur ses allures trop libres, et, sans formuler d'accusation précise, on flaire autour d'elle une vague odeur d'amoureux.... Cela vous prête à rire, à vous, marraine?.... Bien obligé!

—Je ris, répliqua Mlle Bastienne, parce que je trouve plaisant qu'un coureur comme toi, qui a compromis des femmes à la douzaine, devienne un parangon de vertu sur ses vieux jours.

—Il ne s'agit pas de vertu! s'écria-t-il vexé, et je m'inquièterais peu des frasques de la dame, si elle ne s'appelait pas Mme de Brieulles; mais, si large que j'aie la manche, je ne me soucie pas que mon futur héritier devienne... un mari grotesque; je ne veux pas que ma fortune et mon nom passent à des enfants qui n'auront de Brieulles que l'étiquette.

—*Filleu*, tu bats la campagne.

—Non, morbleu! Je connais les femmes et je sais qu'il y a des heures où leur vertu ne tient qu'à un fil.

—Impertinent!

Le marquis ne répondit que par un haussement d'épaules, et détourna la tête. Les gros yeux moqueurs de Mlle Bastienne le gênaient considérablement, et son regard ennuyé alla se fixer sur les portraits de famille accrochés aux murs; mais là aussi il ne rencontra que sourires narquois et œillades ironiques; les sénéchaux aux amples perruques et les chanoinesses droites dans leur corsage lacé semblaient se le montrer l'un à l'autre d'un air de commisération. Il se mit à tambouriner nerveusement sur la table. — Enfin, grommela-t-il, le vin est tiré, il faut le boire; mais du moins je veillerai à ce qu'on n'y mêle point de piquette.

—Mon garçon, dit Mlle de Fierbois en se levant pour prendre congé, il y a une providence qui nous force à tâter du vin que nous avons versé aux autres, et, piquette ou non piquette, il faut l'avaler jusqu'à la dernière goutte.... Bonsoir!

Le lendemain, dès le matin, M. de Rosières s'en alla au Neufour. L'unique servante qui tenait le ménage de Sainte-Marie en l'absence de sa femme lui dit que M. de Brieulles était déjà dans son cabinet de travail; le marquis grimpa le froid escalier de pierre qui menait au premier étage, enfila un corridor humide et entra sans frapper dans la chambre où travaillait son neveu. Celui-ci, plongé jusqu'aux oreilles dans l'*Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament* de dom Calmet, n'entendit même pas son oncle s'approcher et ne releva la tête que lorsque M. de Rosières, fermant vivement l'in-folio posé sur le pupitre, s'écria:—Assez bouquiné pour aujourd'hui, j'ai à te parler de choses sérieuses!

Sainte-Marie, qui était très nerveux, bondit sur son fauteuil et regarda le marquis d'un air effaré. Depuis trois ans passés, il avait notablement vieilli, des fils gris se montraient déjà dans sa chevelure négligée; ses yeux s'étaient creusés et sa maigre figure, ornée d'une barbe de trois jours, avait une expression plus chagrine et plus maladive encore qu'autrefois.—Ah! mon oncle, balbutia-t-il, vous m'avez effrayé.... Que se passe-t-il donc?

—Bonjour! continua M. de Rosières en débarrassant un escabeau chargé de livres et en s'y asseyant, as-tu des nouvelles de ta femme?

Sainte-Marie fit un demi-tour sur son fauteuil et lançant à son oncle un nouveau regard effarouché: —Non, répondit-il, pas depuis quinze jours; du reste, je n'en attendais pas.

—Ah!.... quand se propose-t-elle de rentrer au Neufour?

—Je ne sais,.... ou, du moins, rien n'est encore arrêté à cet égard.

—Et cela t'arrange, cette situation de mari *in partibus*?

—Mon oncle, repartit Sainte-Marie en rougissant, vous connaissez mes goûts et mes occupations.... Je ne crains pas la solitude.

—Oui, je sais, vous autres maris, vous êtes tous les mêmes, vous vous imaginez qu'il y a pour vous une grâce d'état.

—Que voulez-vous dire?

Je dis, morbleu! que ta façon de vivre avec Berthe est ridicule!.... Je dis que tu joues gros jeu en négligeant de la sorte une femme jeune, jolie et fort appétissante, ma foi!

—Mon oncle, Mme de Brieulles connaît ses devoirs.

—Dans ce cas, elle est plus avancée que toi, car tu ne connais pas les tiens.... Prends garde! la femme est fragile, le diable est fin, et il ne faut pas badiner avec ces choses-là, mon garçon!

—Expliquez-vous, murmura Sainte-Marie d'une voix sourde, croyez-vous Mme de Brieulles capable de se mal conduire?

—Je ne dis pas cela, se hâta de répondre prudemment le marquis, je te trouve philosophe, voilà tout.—Il fit deux ou trois tours dans la chambre, se gratta le front, puis revenant à la charge: —Seulement, ajouta-t-il, si tu t'accomodes de cette vie-là, moi, je n'y trouve guère mon compte. En te mariant, j'avais espéré que ta femme et toi vous me feriez une compagnie pour mes vieux jours, et je suis seul plus que jamais.... Hier, c'était ma fête, et je n'ai pas vu un chat.... Crois-tu que ce soit gai?

—Ah! mon oncle, s'écria Sainte-Marie confus, j'aurais dû me souvenir de cet anniversaire, et aller vous rendre mes devoirs.... Je suis impardonnable, et ma maudite distraction me joue à chaque instant de ces tours.

—Oui, dès que tu as le nez dans tes livres, le reste du monde n'existe plus... Pour ce qui est de moi, passe encore, mais ta femme!... Tu as à côté de toi une créature charmante, et tu l'oublies pour faire les yeux doux à tes bouquins!.. Sacrebleu! quand on est marié, on songe un peu moins aux pères de l'église et un peu plus à sa femme; on ne fait pas de livres, mais on fait des enfans... Depuis trois ans, est-ce que je ne devrais pas déjà avoir autour de moi une paire de petits-neveux braillards et réjouissans qui rendraient un peu de vie à ma maison du Bois-des-Fenses?

—Vous avez raison, soupira Sainte-Marie, dont la figure se rembrunit, mais cela n'a pas dépendu de moi.

—Comment! s'exclama le marquis, et de qui diantre alors veux-tu que cela dépende? Du Grand Turc?

—Je m'explique, reprit Sainte-Marie en baissant les yeux et en rougissant; dès les premiers jours de notre mariage, et sans que l'un de nous puisse positivement en accuser l'autre, certains malentendus ont amené entre Mme de Brieulles et moi un refroidissement qui n'a fait que s'accroître depuis....

—Les bras me tombent, ma parole! murmura le marquis en entendant cette étrange confession, et vous avez passé ainsi trois ans à vous bouder.

—Que voulez-vous? Elle est fière et peu expansive, moi je suis ombrageux et sauvage comme les gens timides; nous n'avons su ni l'un ni l'autre oublier certaines choses blessantes, et, au lieu de diminuer avec le temps, le vide s'est élargi.

—Tu es un maladroit! s'écria M. de Rosières, il faut que cela finisse, ou je me fâcherai à mon tour.

—Dieu m'est témoin que je le désirerais de grand cœur, mais je crains qu'il ne soit trop tard.

—Allons donc! Est-ce que tu entends quelque chose à l'humeur des femmes?... Ne me parlez pas des gens qui arrivent au mariage avec leur robe d'innocence... Veux-tu parier qu'en deux jours je fais entendre raison à Berthe et je te raccommode avec elle? Voyons, me donnes-tu pleins pouvoirs?

—Ce que vous ferez sera bien fait, mon oncle, répondit évasivement Sainte-Marie.

—A la bonne heure!... Demain soir, je serai à Sermaize et je réparerai tes maladresses.... Je t'écrirai dès que ton affaire sera arrangée, mais tu vas me promettre de monter en voiture, sitôt ma lettre reçue, et d'accourir près de ta femme.

—Je vous le promets.

—En ce cas, à bientôt!.... Surtout plus de distractions, sinon je te déshérite.

Le lendemain au petit jour, ainsi qu'il l'avait dit, le marquis filait dans la direction de Sermaize.

Tandis que ces choses se passaient aux Islettes, Laurent subissait de plus en plus la troublante fascination de Berthe de Brieulles. Elle employait pour le charmer et le retenir un procédé qui est infaillible, mais dont l'application exige un sang-froid et des raffinemens de coquetterie qui ne sont pas au pouvoir de toutes les femmes. Ce secret consistait à souffler alternativement le froid et le chaud sur l'amour de Laurent, à calculer mathématiquement le moment psychologique où la résistance la plus sévère doit succéder aux concessions les plus compromettantes. Berthe était merveilleusement organisée pour cette manœuvre; à la fois provocante et froide, attirante et décevante, elle savait s'avancer jusqu'à l'extrême bord du précipice et s'arrêter à temps. Elle avait des regards, des gestes, des mots d'une câlinerie adorable pour entraîner Laurent dans le plein courant de la passion, puis, lorsqu'il était plongé dans un voluptueux bain de séductions et qu'il croyait n'avoir plus qu'à étendre les bras pour être heureux, la sirène lui glissait adroitement entre les mains, et le rejetait tout meurtri à la côte. Ce manége se renouvelait chaque soir, et chaque fois le docteur s'en allait ayant laissé les choses au même point, mais plus enflammé et plus enragé à poursuivre la conquête de ce bonheur toujours promis et toujours refusé. Parfois, quand il s'en revenait dépité, honteux du rôle qu'il jouait, il faisait un retour sur lui-même, et tout à coup, comme un blanc fantôme, devant lui se levait l'image de Valentine, la pure Valentine, si sincère, si naturellement et candidement chaste. Il se jugeait alors si indigne d'elle, qu'il rougissait de mêler cet honnête souvenir aux désirs qui l'obsédaient, et, plutôt que de le profaner, il s'interdisait d'y arrêter sa pensée. Le lendemain, un sourire de Berthe, une demi-promesse qu'elle faisait reluire adroitement à travers un tissu de réserves et de réticences, le ramenaient à l'Espailleraie plein d'espérance et d'audaces nouvelles. Elle le prenait d'ailleurs par les côtés faibles de sa nature sensualiste et naïvement éprise de tout ce qui est luxe, élégance et confortable. Sous ce rapport, Laurent était resté très enfant; au fond de lui on retrouvait toujours le collégien amoureux des riches étoffes soyeuses, curieux de tous les raffinemens de la civilisation mondaine. Berthe le séduisait non-seulement par ses grâces enjôleuses et sa beauté, mais aussi par ses manières de patricienne, l'art de ses toilettes longuement étudiées, l'exquise recherche de son linge, l'atmosphère embaumée où elle vivait et où on respirait un parfum de distinction et d'aristocratie. Il se jurait qu'il posséderait cette capricieuse créature dont les résistances habilement calculées devenaient un appât sans cesse plus attirant, et à laquelle cette quasi-virginité conservée après trois ans de mariage donnait une saveur et un charme étranges.

(*A continuer.*)

LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5. — Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrètent de plus; Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 18 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

FRANCE, Trudelle, mercredi, 12 décembre.
CANADA, Frangeul, mercredi, 26 décembre.
AMERIQUE, Delord, mercredi, 9 janvier.

Prix du passage (en or) pour le Havre.
Première cabine (vin compris)....$100
Deuxième — — $65
Troisième — — $35

Prix du passage (en or) pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris)....$90 à $100
Deuxième — — $65
Troisième — — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.

4 mai

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
KNICKERBOCKER,
Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 13 Déc., à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine....$50.
" —Entrepont....25.
" —Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CAMELIA, partira du Lac, comme suit:

Le LUNDI, et le JEUDI à l'arrivée du train de 11 heures du matin, le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, du N. O. City Railroad partant, de la rue du Canal.

Retour: il quittera Madisonville le LUNDI, à 4 heures et demie du matin, le MARDI et le VENDREDI, à 7 heures et demie du matin, le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à "Old Landing."

Il se reliera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

FRET.

Le "Camelia" recevra le fret, à chaque voyage, au Pont Magnolia, près du Bassin.

Ces voyages se feront tant que le Steamer ne sera pas arrêté par le mauvais temps ou les basses eaux.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
25sept— Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, Capitaine,
J. F. Muse' Commis.

Se relie, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JANNEY & WORK, 106 Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trinidad, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent.
25sept—3m Au No 38 de la rue des Magasins.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin, Ware, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière-Rouge. Le beau bateau à vapeur

NEW BART ABLE,
Capitaine R. SINNOT,
Commis GEO. C. HAMILTON,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à
R. W. ADAMS
17nov— No. 21 du Commercial Place.

BAYOU SARA.

Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Torbett's Store, Baton Rouge, Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe,

OUACHITA BELLE,

J. C. Libano, capitaine, J. H. Mossop, commis, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, 87 Gravier.
LORD & McPEAKE, 48 Camp.
Oct 4

Paquebot de la Nouvelle Orléans de la côte et de Baton Rouge.

Deux voyages par Semaine.

JOURS de départ tous les MERCREDIS matin à 10 heures et tous les SAMEDIS soir à cinq heures. Le bateau à vapeur

ST. JOHN,
J. P. McELROY, Capitaine,
............, Commis.

Jours de retours à la Nouvelle Orléans, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
10 nov No 22 Bienville.

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les LUNDIS à 5 P. M., et tous les VENDREDIS matin à 10 h.

Voyage de retour Dimanche et mercredi.

Le bon bateau à vapeur
JOHN H. HANNA,
E. HENDERSON, Capitaine,
EMILE TRINIDAD, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
No de 22 rue Bienville.

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

HENRY TETE,
J. P. AUCOIN, Capitaine
M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour frêt et passage, s'adresser à bord ou à
E. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.
16juillet—1an

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains....$213,424
Pertes payées....74,741
Bénéfice net....68,438

A une élection qui eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson.	John H. Hanna,

F. J. Gasquet,

Et, le 8 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 12 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois; un dividende de 6 pour cent sur le capital payé et un dividende de 25 pour cent sur les primes payées par les actionnaires, ce qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payés en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, paroisse Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Baton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.
H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Baton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.
MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-poste, Plaquemines, paroisse Iberville.
C. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breaux.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Côteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHÉRI, Plaquemines (Iberville).
A. BOYER, Marconville (Avoyelles).
SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jennings ville (Texas).
WW. HUDSON, à ...., par steamer Marie.
EDGARD DELERY, ... Louisiana.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos .... aux à raison de 12 1/2 c. le numéro.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous—

De Brême		De la Nlle-Orléans
Nuremberg	21 nov.	30 déc.
Frankfurt	19 déc.	20 jan.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nlle-Orléans:
Chambre....$150 en or. Entrepont....$35, en or.
De la Nlle-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:
Chambre....$150 en or. Entrepont....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres....$35 en or, Entrepont....$15 en or.

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
18 juin No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 2 décembre 1877, le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et quarante-cinq minutes du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 3 heures 30 minutes du soir et arrive à la Nlle-Orléans à 4 heures 30. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à 5 heures 45 m. du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.

C. S. PAYNE,
4déc— Surintendant.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Exprès le Dimanche seulement....7:55 A. M.	Exprès, le Dimanche seulement....8:35 A. M.
Express....5:00 P. M.	Express....9:30 P. M.
Train à passagers, Dimanche excepté 7:50 A. M.	Train à passagers, Dimanche excepté 4:40 P. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. B. ROBINSON,
21 nov Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART.	ARRIVE.
Express, Sunday only....7:55 a. m.	Express, Sunday only....8:35 a. m.
Express....5:00 P. M.	Express....9:30 P. M.
Passenger, except Sunday....7:50 A. M.	Passenger, except Sunday....4:40 P. M.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia, without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, 1erjuin

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de Chicago St-Louis et Nouvelle-Orléans.

A partir du 18 novembre 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DÉPARTS.	ARRIVÉES.
Express No 1....6:40 P M	Express No 2....10:30 A M
Express No 3....7:30 A M	Express No 4....10:00 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A LOUISVILLE, CINCINNATI ET CHICAGO. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, ce qui permet aux voyageurs en destination de St-Louis de n'avoir qu'un changement. Un seul changement pour New-York et toutes les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se relie pas pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et McComb City partent de la Nlle-Orléans à 3h.15 P. M. le samedi, et à 7 heures le dimanche, ils arrivent à 9h 20 A M. et à 10 h. P. M, le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
F. CHANDLER Agent Gén. pour les Passagers.
14 jv 75

Great Jackson Route.

Chicago, St-Louis & New Orleans Rail Road Line.

Double Daily Through Trains,

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from Nov. 18th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1....6:40 P M	Express No 2....10:30 AM
Express No 3....7:30 AM	Express No 4....10:00 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH TO LOUISVILLE, CINCINNATI, AND CHICAGO, WITHOUT CHANGE and for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leave New Orleans 3:15 PM Saturday, and 7:00 A M Sunday.

Arrive at New Orleans at 9:20 A. M. and 10:00 P. M., Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
F. CHANDLER, General Passenger Agent.
14 jy 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne tous les jours, à HUIT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 9 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui n'expédient que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDLEY,
Surintendant.

Pour frêt et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.
17mai CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiana,

CAPITAL ACTIF,

A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes....$914,797 14
Propriétés foncières (valeur actuelle)....347,677 44
Dette suspendue (valeur actuelle)....155,916 64
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 @ 60 c.)....120,000 00
Autres bons et actions....41,424 94
Département des actions hypothécaires....776,230 18
Change étranger et change américain....$327,242 73
Monnaie courante et espèces....806,841 41
....1,134,084 14
....$3,490,130 86

PASSIF.

Dû aux déposants....$1,641,329 29
Dû à des banques et à des banquiers....181,855 81
Dividendes non payés....914 08
....1,822,498 28
Profits et pertes....$166,691 64
Capital....1,500,000 00
....$1,666,691 64
....$3,490,130 86

Jan'y— JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque N de l'Etat, au No 22 de la rue du Camp, Hon. JEFFERSON DAVIS, Président, CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président, W. C. BLACK, Second Vice-Président, S. H. KENNEDY, Trésorier. C. E. FENNER, Avocat, WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Cyrus Bussey,	R. E. Wheeless,
W. C. Black,	Scott McGehee,
Thomas A. Adams,	Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy,	Louis A. Wiltz,
J. R. Hood,	A. J. Gemilla,
Adam Thomson,	W. B. Lyman,
Sam Chase,	E. C. Palmer,

S. H. Fenner.

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie....$111,963 98
Reçu pour primes de rivière....57,889 88
Reçu pour primes de mer....18,694 66
Primes non expirées le 31 août 1875....42,620 00
....$230,16[illegible]

A déduire:
Primes non expirées le 31 août 1876....40,000 00
Primes remboursées....3,871 38
....43,871 38

Montant net des primes....$186,296 [illegible]

En moins:
Pertes par le feu....$22,133 87
Pertes sur les rivières....25,940 66
Pertes sur mer....3,635 73
Pertes non encore réglées....5,000 00
....$56,695 [illegible]
Réassurances....18,596 80
Réfaction (rebate) de 15 pour cent....8,279 56
Taxes et licences....6,000 25
Dépenses du bureau du Board des Assureurs....26,137 26
Profits et Pertes....5,463 77
....65,626 [illegible]

En moins—l'intérêt 34,989 83 $31,855 94 $87,154 75
Bénéfice net....$99,131 53

ACTIF.

Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie....$45,906 87
En caisse....14,377 66
Primes en voie de recouvrement....13,535 69
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc....$73,303 78
En moins—la baisse des valeurs 15,000 00 58,303 78
Propriétés foncières....5,000 [illegible]
Billets par actions....101,906 26
Total....$239,113 1[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN,
Président.

JAMES A. WHITE,
Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans,

né, sous serment, pardevant moi, notaire public ce 27 septembre 1876.

GAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle du courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 22 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $12,[illegible] pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aiken,	G. P. Harrison,
S. B. Autey,	David Hedden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullan,
W. T. Blakemore,	John Myers,
M. E. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. Pfeifer,
C. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. E. Campbell,	W. B. Thompson,
W. L. Cushing	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
P. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman,

J. Davidson Hill,

1er octobre—1m

The People's Insurance Company of New Orleans,

(La compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nlle-Orléans.)

BUREAUX No. 10, RUE CARONDELET.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.
Sur risques d'incendie....$38,758 10
Sur risques de rivières....4,238 97
Sur risques de mer....5,165 00
Total des primes....$48,162 07
En moins—Primes remboursées....667 18
....$47,5[illegible] 89
Profits et pertes....18,122 78
....$65,649 67
En moins—Primes non expirées....10,090 34
Montant net des Primes reçues....$55,559 33

Pertes etc., payées dans la même période:
Sur risques d'incendie....$20,420 65
Sur risques de rivières....1,002 71
Sur risques de mer....1,226 27
Réfaction (rebate)....7,141 05
Réassurances....2,412 32
Taxes....2,978
Loyer....1,108 00
Impressions, annonces, etc....872 90
Bureau des Assureurs....1,554 25
Dépenses etc, moins intérêt....4,864 65
....$43,124 20
Bénéfice net....$12,435 10

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Primes en voie de recouvrement....7,822 69
Actions de Banques et autres actions....56,721 05
Propriétés foncières....12,941 95
Billets garantis....8,694 98
Billets garantis par hypothèque....12,915 16
Effets à recevoir à courte échéance....8,108 19
Meubles de bureau et autres installations....2,879 12
Compte suspendu....1,711 40
En caisse....8,630 98
Total de l'actif....$122,825 44

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président,
JOHN WILSON, Vice-Président,
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 10 juillet 1877.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire

Nlle-Orléans, 19 juillet 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital, payable sur DEMANDE; un autre dividende de CINQ pour cent en faveur de TOUS les assurés, sur le montant de leurs primes expirées de l'année finissant le 30 juin 1877, en outre de la réfraction (rebate) de 15 pour cent reçu par les dits assurés, sur le montant BRUT de leurs primes — dividende qui era payé à dater du août 1877.

P. M. SCHNEIDAU Secrétaire.

juillet—1 m.

Etat de situation —DU— Louisiana National Bank,

A LA NLLE-ORLEANS,

Dans l'Etat de la Louisiane.

A la clôture des affaires du 22 juin 1877.

Prêts et escomptes....$1,515,510
Surtiré....2,500
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation....333,500 00
Autres actions, bons et hypothèques....156,096 63
Dû par des agents de rachat et de réserves....1,052,119 05
Dû par des banquiers et des banques d'Etat....33,096 91
Propriétés foncières....224,686 59
Dépenses courantes et taxes payées....34,787 4
Echanges pour le Clearing House....$125,248 68
Billets d'autres banques nationales....14,647 00
Petite monnaie, y compris les nickels....5,432 32
Espèces—Or monnayé....43,314 12
Argent monnayé....4,000 00
Billets dits legal tender....451,996 00—674,738 1
Cinq pour cent, fonds de rachat....15,000 00
Total....$4,034,124 03

PASSIF:
Capital payé....1,000,000 00
Surplus....200,000 00
Autres bénéfices non partagés....158,665 63
Billets de Banque Nationale non rachetés....300,000 00
Dépôts individuels....2,186,477 07
Certificats de dépôts payables sur demande....18,886 96
Dû à d'autres banques nationales....111,776 61
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat....108,207 07
Total....$4,034,124 03

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ss

Moi, A. LURIA, Caissier de la susdite banque, jure solennellement que je crois le susdit tableau exact

A. LURIA,
Caissier

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 7 juillet 1877.

EDGAR GRIMA,
Notaire,

Exact—Attesté:
THOS. L. AIREY,
A. M. BIGHAM,
W. H. MATTHEWS, Directeurs

8 juillet—

ASSURANCES.

Compagnie d'assurance Mutuelle des Marchands, de la Nouvelle-Orléans,

AU No 104 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-TROISIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 8 mai 1877, y compris les primes non expirées de l'année antérieure—
Sur les risques d'incendie....161,296 2
Sur les risques de mer....224,473 93
Sur les risques de rivières....25,697 37
Total des primes....411,449 33
En moins primes non expirées....118,115
Montant net des primes le 31 mai 1877....[illegible]

Pertes payées:
Sur risques d'incendie....117,867 96
Sur risques de mer....17,062 50
Sur risques de rivières....3,596 77
Taxes, dépenses, intérêts....23,693 38
Réassurances et primes remboursées....16,104 03—183,314 66
Bénéfice....110,020 18

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières....289,079
Bons de la ville....110,419 50
Actions de banques, de chemins de fer, autres actions et bons hypothécaires....169,236 56
Billets garantis par hypothèque....214,042 06
Billets garantis....42,897 97
Effets à recevoir....75,184 19
Primes en voie de recouvrement....49,067 93
En caisse....77,007 5
....1,026,344 2

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président.

G. W. NOTT Secrétaire.

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 7 juin 1877.

JAMES FAHEY,
Notaire.

A une réunion des Directeurs, le 7 juin 1877, il a été résolu de déclarer un DIVIDENDE COMPTANT de vingt pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1877, dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain.

Il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt à raison de cinq pour cent par an sur leurs actions.

—DIRECTEURS—

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	HY. BEEBE,
P. FOURCHY,	M. W. SMITH,
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE,	D. FATJO,

J. J. FERNANDEZ.

8 juin

VINGT-HUITIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie....$188,068 51
Primes maritimes....29,315 96
Primes de rivières....51,924 35
....$269,308 81

Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues....232,235 15

Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:
Pertes d'incendie....$67,235 60
Pertes maritimes....7,285 41
Pertes de rivières....25,510 20
....$100,121 21

Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc. $51,8[illegible] 58
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc., 11,766 72
....$40,125 86—$140,257 07
Profits bruts....$87,978 0

Dont $56,557 25 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:
Billets à recevoir....$62,645 28
Prêts sur bons et sur hypothèques....55,942 33
....24,591 79
Prêts remboursables sur demande....$74, 15
Argent....63,846 71
....$138,400 86
Bons de ville....72,065 00
Actions de banque et autres....72,415 63
Propriétés foncières....139,544 66
Primes en voie de collection et suspense account....22,415 94
Total de l'actif....$351,422 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19 jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	Wm H. ....ews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno E. King,	Henry M. Preston

J. J. Irby.

22 mai—

Onzième état annuel
—DU—

Factors' and Traders' Insurance Company,

37........Rue Carondelet........37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:
Sur risques d'incendie....$329,593 60
Sur risques de rivières....200,950 28
Sur risques de mer....37,222 31—567,767 19
En moins:
Primes non expirées, 1877....82,320 00
Primes remboursées....9,487 27—96,815 2
Montant net des primes....$465,951 98

Pertes payées, savoir
Sur risques d'incendie....$109,297 27
" " de rivières....104,669
" " de mer....34,708 97—[illegible],675 78
Réassurance....31,194 03
Réfaction (rebate)....11,746 72
Taxes et licences de l'Etat et de la ville....25,122 70
Bureau d'assureurs de la Nlle-Orléans....8,823 60
Dépenses générales brutes....39,549 44—356,412 27
Balance....$112,539 [illegible]
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus....88,603 20
....$201,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement....100,000 00
Bénéfice net....$101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes....23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77....$78,142

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse....$319,082
Comptes en voie de recouvrement....21,114 11
Effets à recevoir, en garanties....465,587 60
Effets à recevoir pour primes....26,012 79
Actions de banques et autres actions....202,528 16
Bons de ville, d'Etat et autres bons....148,122 23
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana....5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association....5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans....2,500 00
Propriétés foncières....77,010 21
Total....$1,282,908 66

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($389,555.97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble,	T. Lytt, Lyon,
John Caffe,	Samuel H. Boyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy
J. I. Warren,	W. J. Behan,
R. T. Buchner,	S. F. Eshleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
Isaac Scherck,	L. C. Jurey,
John I. Adams,	Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley,	C. J. Leeds,
S. H. May,	A. T. Janin,
E. H. Snowden,	Jos. Bowling,
A. M. Bickham,	

8 mai—1an.

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL —DU— Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 14 juin 1876.

En caisse le 10 juin 1875....$2,779 1
Reçu dans l'année, pour quotité....1,796
" " " pour initiations....15
" " " pour intérêts sur les dépôts....[illegible] 1
....$4,[illegible] 2

—Déboursements dans la même période.—
Secours aux malades....$ 211
Salaire du portier....[illegible]
Frais d'impression....53
Commission du percepteur....189
Comptes de gaz, &c....
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel....$599 67
Et un depuis....557 53 1,157 1,7[illegible]
En caisse actuellement....[illegible]

Nous avons perçu, depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts....$10,415 [illegible]
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année....$342
Pour le mobilier....258 [illegible]
" impressions, commissions, salaire de portier, &c, &c....925 [illegible]
....1,525 [illegible] 10,415 [illegible]
Payé pour secours aux malades....733
Payé à la mort de membres....4,859 20 7,522 75
....$2,[illegible]

Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1875....54
Admis depuis lors....[illegible]
....57 membres
Démissionnaires....5
Morts....[illegible]
Expulsé....1
Actuellement sur la liste....[illegible] membres

—OFFICIERS—

AUG. SALAUN, président,
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier.

EUGENE F. AROIA,
P. O. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLANC,
J. E. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
L. CUCULLU.

Comité d'Administration.

18juin—1t

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

Conformément aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1876, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1876....[illegible]
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1876....[illegible]
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1876....[illegible]
Escompte billets payés avant l'échéance....[illegible]
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière....[illegible]
Bénéfice net....[illegible]

L'actif est comme suit.
Billets à recevoir garantis par première hypothèque et privilège de vendeur....24,305 [illegible]
Propriétés foncières....9,453 [illegible]
Comptant: A la banque nationale de l'Etat....$1,[illegible] 41
Currency des Etats Unis....144 [illegible] 1,513 [illegible]
Effets à recevoir....7 160 [illegible]
Divers débiteurs....550 77
Installations....1,000 00
Intérêt courant....256 [illegible]
....[illegible]
Actions payées en plein....73,150 [illegible]
Actions payées en partie....3,793 [illegible]
Scrip....4,536 [illegible]
Dividende No 1 non-réclamé....127 [illegible]
Effets à payer....[illegible]
Divers créanciers....[illegible]
Surplus de l'actif....14,673 [illegible]

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ
Président.

A. SAULET,
Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 11 .... A. D. 1876.

S. LEGARDEUR.

[illegible] oct—1m

La Compagnie d'Assurances TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIÈRES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. ELMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale

Primes reçues....$157,1[illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées....$[illegible]
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc....[illegible]
....134,[illegible]
....$[illegible],112 1
Total de l'actif....$[illegible]

DÉCLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz,	Louis Schneider,
A. Elme Bader, Jos. Keller,	W. R. Schmidt,
E. A. Baumgartner, Th. Lilienthal,	R. Sieg,
Isaac Scherck, H. Ricks,	S. I. Nadler,
J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank,	F. Rickert,
K. Weissenbach, H. E. Gesreva,	F. Reder,

R. Wildermann

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYÉ....$500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIÈME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt....$407,986 39
Pertes, dépenses, taxes, etc $327,307 94
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent 9,547 47 $336,755 41
Bénéfice net....$71,208 [illegible]

Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir....$398,589 73
En caisse et primes en devoir de recouvrement....186,696 43
....$585,286 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 53 de la rue du Camp

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
R. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALCUS,
CHAS MACREADY,	SCOTT McGEHEE,
W. E. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER,	D. FATJO,
J. WEIS,	T. L. AIREY,
R. W. TAYLOR,	R. E. CRAIG,
C. MORRIS,	SAM'L H. BOYD,

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 23 octobre 1873

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:

Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour
En caisse....$[illegible]
En banque....[illegible]

Reconnaissances:
Un billet dû à la Société....$24 00
" "....36 00
Quotités dues jusqu'au 1er avril....58 00
Propriété du tombeau et immeubles....480 00
Total....$1,786 1[illegible]

* Etat actuel de la Société:—Membres actifs, [illegible]—Membres honoraires, 24—Rayés 19—Décédés 2.

Officiers pour l'an 1877.

Président—PAUL ROQUES,
Vice-Président—M. PIZZINI,
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE,
Assistant-secrétaire—LEON PETIT,
Trésorier—M. VANDERBANK,
Par ordre du Président,
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant à la constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande pour admission.

Pour plus amples renseignements s'adresser au Président coin Canal et Exchange ....
20 mars—6t

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

OFFICE—No. 73 CHARTRES STREET.

TERMS.

Rates of subscription—Daily, per annum, $16; half-yearly, $8; quarterly, $4 50.

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $5; half-yearly $2 50 quarterly, $1 25. Single copy, 12 cts.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers:
NEW ORLEANS, CORTES,
HUDSON, KNICKERBOCKER.

The steamship
KNICKERBOCKER,
Kemble commander

will leave her wharf, foot of Toulouse street Thursday, Dec. 13, at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3/4 per cent.

Cabin Passage $50.
Steerage — 25.
Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN and HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.

For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
my 4—1y 41 Carondelet Street.

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums....$188,068 51
Marine premiums....29,315 96
River premiums....51,924 35
....$[illegible] 2
Earned premiums, less re-insurance and return premiums....[illegible]
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:
Fire losses....$67,325 60
Marine losses....7,285 41
River losses....25,510 20
....$100,121
Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c. $51,892 58
Less rents, salvage savings, etc....11766 72
....$40,125 [illegible]
Gross profits....$87,978

Of which $56,557 25 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—
Bills receivable....$68,[illegible]
Loans on Bond and Mortgage 55,942 33
....24,591 79
Loan on Call....$74,554 15
Cash....63,846 71
....138,400 86
City Bonds....72,055 00
Bank and other Stocks....82,415 63
Real Estate....139,544 66
Premiums in Course of collection and Suspense Account....22,415 94
Total asset....$351,422 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER,
Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital Stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. E. King,	Henry M. Preston.

J. J. Irby.

22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company, Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums....$323,279
Marine premiums....85,924 91
River premiums....[illegible],230 56
Total amount of premiums....$429,534 59
Less unearned and return premiums....95,752 94
Net earned premiums....$333,781 65
Add interest and discount....24,647 37
....$358,429 22

Deduct—
Fire losses....$99,452 74
Marine losses....62,162 00
River losses....24,746 50
Net losses....[illegible],362 44
Reinsurances....$15,527 06
Rebate....45,452 15
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes....53,630 36
....117,909 88
....$204,272 00
Reserve for unsettled claims....25,000 00
....$229,272
Net profits for 1876....$129,156 88

ASSETS OF THE COMPANY

Valued at their cash market vale

Real estate....$115,182 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks....158,200 9
Bills receivable, (premiums)....11,758 24
First mortgage notes and pledge notes....192,760 06
Cash in bank....26,275 89
Premiums in course of collection....47,263 96
Amounts due by insurance companies....3,207 82
....$574,418 83

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHREIBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.

J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.

JOHN L. LARESCHE,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary.

January 15, 1877

DIRECTORS:

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Pontz,
A. Schreiber,	J. Tuyes,

jany 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes....$772,341 11
Actions, bons et hypothèques....225,104 09
Propriétés foncières....52,000 0
Caveaux des safe deposits....50,000 00
Dépenses et taxes payées....6,280 00
Dû par des banques et des banquiers éloignés....4,740 73
Change américain....64,665 22
Echange pour le Clearing House....$51,694 [illegible]
Or....11,154 [illegible]
Papier-monnaie....[illegible],111 [illegible] 224,960 [illegible]
....1,411,045 [illegible]

PASSIF.

Capital nouveau....$250,000
do ancien....150,000 400,000 [illegible]
Surplus....19,808 [illegible]
D'autres bénéfices non-partagés....36,848 [illegible]
Dû à des banques et des banquiers éloignés....[illegible]
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande)....445,592
do (département des épargnes)....354,252
Certificats dits time certificates....[illegible]
....1,411,045 [illegible]

J certifie que le tableau qui précède est exact.
WALTON, [illegible]
Caissier.

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

104........CANAL STREET........104

2nd ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—
On Fire Risk....$361,2[illegible]
On Marine Risks....24,47[illegible]
On River Risks....25,697
Total Premiums....411,44[illegible]
Less Unearned Premiums....118,11[illegible]
Net Earned Premiums 31st May, 1877....$293,33[illegible]

Losses paid:
On Fire Risks....$117,867 9
On Marine Risks....17,062 50
On River Risks....3,596 77
Taxes and expenses, less int'rst 23,693 38
Reinsurances and return Premiums....16,104 03 183,[illegible]
Profit....$110,0[illegible]

The Company have the following Assets:
Real Estate....$289,079
City Bonds....110,419 5[illegible]
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds....
Notes secured by mortgage....[illegible]
Notes secured by pledge....[illegible]
Bills receivable....[illegible]
Premium in course of collection....49,0[illegible]
Cash on hand....77,007
....1,026,344 24

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO,
HY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,

CHAS. LAFITTE.

8 juin

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 102 rue du Canal.

SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL

Nlle-Orléans, 15 Janvier 1877.

Conformément à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée 31 décembre 1876.

Primes sur les risques de feu....$226,5[illegible]
Primes sur les risques de mer....62,47[illegible]
Primes sur les risques de rivières....29,696 [illegible]
Total des Primes....$[illegible]
En moins:
Primes sur risques non expirés....$107,97[illegible]
Primes remboursées....1,29[illegible]
....[illegible]
Primes nettes acquises....$[illegible]
A ajouter:
Intérêts....[illegible]
Profits et pertes....6,078 [illegible]
....[illegible]

Pertes payées
Sur les risques du feu....$97,7[illegible]
Sur les risques de mer....22,06[illegible]
Sur les risques de rivière....10,8[illegible]
Pertes en litige....3,145 [illegible]
Pertes non ajustées et ajustées et non échues....45,955 [illegible]
....[illegible]
Réassurances....15,0[illegible]
Réfaction (rebate)....[illegible]
Commissions d'agences....[illegible]
Dépenses d'agences....[illegible]
Taxes et licenses....[illegible]
Dépenses du bureau....27,004 [illegible]
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c....5,[illegible]
....[illegible]
Bénéfice net....$[illegible]

ACTIF.
Dépôt au Germania National Bank....$47,[illegible]
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat....[illegible]
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe....[illegible]
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Association $[illegible],982 94, évalués à....[illegible]
Effets à recevoir pour primes....
Prêts sur hypothèques....[illegible]
Prêts sur nantissements....[illegible]
Effets à recevoir....[illegible]
Bons....[illegible]
Actions....[illegible]
Primes en voie de recouvrement....[illegible]
Propriétés foncières....[illegible]
Dû par divers....[illegible]
Bons des Etats-Unis....[illegible]
Total....$[illegible]

PASSIF.
Capital payé en plein (actions de $30)....$295,650 00
Effets à payer....15,686 66
Dividendes non réclamés....1,802 00
Primes sur risques non expirés....107,978 96
Pertes non réglées....51,611 16
Dû à divers....5,817 95
Fonds de réserve....15,694 05 — 500,2[illegible]
Surplus....$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans.

M. MUSSON, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876, sur le capital de $30 par actions.

M. MUSSON, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

A J GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	E M SCOTT,
J B CAMORS,	HENRY NORMAN,
I K SMALL,	WM A BELL,
J PLAISENT,	JOHN DYMOND,
L J WEBSTER,	M MUSSON,

17janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle Orléans,

VINGTIÈME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurances de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publiée conformément à la charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:
Primes d'incendie....$70,086 1[illegible]
Primes de rivières....11,083 [illegible]
Primes de mer....5,972 4[illegible]
Moins rimes rendues....$[illegible]
....[illegible]

Pertes payées pendant l'année:
Pertes de feu....$33,029 62
Pertes de rivières....7,190 64
Pertes maritimes....5,575 49
....$45,795 75
Réassurances....[illegible]
Loyer....500 00
Taxes....[illegible]
Escompte (Rebate)....[illegible]
Dépenses, moins escompte et intérêt....10,756 [illegible]
Réserve pour risques non terminés....15,000 00
....$88,577 [illegible]

Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par nantissement....$9,[illegible] 37
Prêts garantis par hypothèque....15,250 0[illegible]
Billets à recevoir pour primes....5,92[illegible]
Stock, bons et autres effets....144,071 74
Propriété foncière....11,967 20
Primes en voie de collection....15,407 06
Argent en caisse....8,524 [illegible]
....$214,302 79

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans
Signé et juré devant moi, ce 16ème jour de mai 1877.

JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
A. SONNECKAER,	J. RAYLE,
E. SALOY,	A. E. BROUSSEAU
H. LABASSE,	L. D. SARPY.

A. CHIAPELLA.

16mai—6sem. 1f p sem

Hibernia National Bank.—Nlle-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil de Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Fourcin [illegible] E. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM John L. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart Adam Thomson ont été élus pour les remplacer.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président. [illegible]

La direction est maintenant composée comme suit:

I. C. MORRIS,	JOHN L. ADAMS,
EM. ILE GAUCHE,	P. IRWIN,
ANDREW STEWART,	THOS. SMITH.

ADAM THOMSON.
[illegible]